

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLIS

Vu le règlement n°2002-2003 de la commission du 17 décembre 2002 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de secours,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5212-2 et L5212-5,

Vu la délibération n°15 du 17 avril 2008 portant sur l'attribution du dispositif d'aide à la transformation numérique des entreprises,

Vu la convention relative à la mise en œuvre du SRECE concernant le dispositif d'aide à la transformation numérique,

Vu la demande d'aide à la transformation numérique déposée par l'entreprise EGELIA le 29 octobre 2020,

Vu l'avis simple de la commission mis en date du 12 janvier 2020,

CONSIDÉRANT que la société souhaite à travers ce projet, le soutien d'effectuer la refonte totale de son site internet avec l'ajout d'un module technique de prise de rendez-vous et de module messagerie pour une meilleure visibilité et visibilité,

CONSIDÉRANT que l'aide financière est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles relatives, cette somme ne pouvant être supérieure à 20 000 €,

CONSIDÉRANT que le montant total des dépenses HT relatives est de 5 760 €, en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : 5 760/2 = 2 880 €.

D É C I S I O N

D'attribuer à l'entreprise EGELIA, dont le siège est situé au 82 bis avenue de Lattre de Tassigny - 87000 Limoges, une aide financière d'un montant maximal de 2 880 €.

De signer la convention de financement prévoyant les modalités de versement, à intervenir avec l'entreprise EGELIA, dont ce document devient intégrant dans ce cadre.

D'imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le 04 FÉV. 2020

Le Président de Limoges Métropole,



Document transmis - Modèle de l'annexe
publiée sur le site de la Métropole
Région de Limoges Métropole

DÉCISION

Décision de versement d'une aide à la transformation numérique à l'entreprise EGELIA

1 DOCUMENT - Publié le 6 Février 2020



27834.pdf
(.pdf, 88,3 Ko)



TÉLÉCHARGER